

# Relevé de décisions du conseil d'administration de la Fédération Châtaigneraie Limousine Réunion du mardi 05 décembre 2023

Le conseil d'administration s'est réuni le mardi 05 décembre 2023 à 18h30 à la salle polyvalente de Lagnac-le-Long sous la présidence de M. Éric DUPONT, Président.

## **Membres titulaires**

### **Représentants des communautés de communes (9)**

Mme Céline BOYARD, Conseillère communautaire à la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et adjointe au maire de La Meyze  
M. Patrick DARY, Président de la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et conseiller municipal à Saint-Yrieix-la-Perche  
M. Éric DUPONT, Conseiller communautaire à la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et adjoint au maire de Château-Chervix  
M. Roland GARNICHE, Vice-Président de la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus et adjoint au maire de Pageas  
M. Fabrice GERVILLE-REACHE, Vice-Président de la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus et maire de Nexon  
Mme Marie-Madeleine LORIN, Conseillère communautaire à la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et adjointe au maire de Lagnac-le-Long  
M. Serge MEYER, Vice-Président de la communauté de communes du Val de Vienne et conseiller municipal à Aix-sur-Vienne  
M. Guy MONTET, Vice-Président de la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de Meuzac  
M. Philippe SUDRAT, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et maire de Coussac-Bonneval

### **Représentants du conseil de développement (3)**

M. Daniel FAUCHER  
Mme Isabelle LAVAUD  
Mme Josette SALESSE

### **Membres associés (0)**

/

### **Animateurs (3)**

Mme Emmanuelle BONNET, Chargée de mission à la Fédération Châtaigneraie Limousine  
M. Jérôme CHINN, Directeur-adjoint de la Fédération Châtaigneraie Limousine  
Mme Isabelle DUMAS, Directrice de la Fédération Châtaigneraie Limousine

### **Personnes excusées**

Mme Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Présidente du Parc naturel régional Périgord-Limousin  
M. René ARNAUD, Vice-Président de la communauté de communes du Val de Vienne et maire d'Aix-sur-Vienne, pouvoir à M. Serge MEYER  
M. Philippe BARRY, Président de la communauté de communes du Val de Vienne et maire de Saint-Priest-sous-Aix  
Mme Florence BELAIR, Conseillère communautaire à la communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus et maire de Les Cars  
Mme Anne-Marie CAMPION, Membre du conseil de développement  
M. Jean-Luc CELERIER, Membre du conseil de développement, pouvoir à M. Daniel FAUCHER  
Mme Christine DE NEUVILLE, Vice-Présidente de la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de Vicq-sur-Breuilh  
M. Christian DESROCHE, Vice-Président de la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus et maire de Flavignac, pouvoir à M. Roland GARNICHE  
M. Emmanuel DEXET, Président de la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus et maire de Bussière-Galant, pouvoir à M. Fabrice GERVILLE-REACHE  
M. Marc DITLECADET, Président de la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de Saint-Germain-les-Belles  
M. Éric FAUCHER, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine - Haute-Vienne  
Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT, Conseillère communautaire à la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de Saint-Genest-sur-Roselle, pouvoir à M. Éric DUPONT  
M. Pierre MASSY, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne  
M. Stéphane NUQ, Directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne  
M. François PESNEAU, Préfet de la Haute-Vienne  
Mme Mélanie PLAZANET, Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine  
Mme Sonia SOULAT, Conseillère communautaire à la communauté de communes du Val de Vienne et adjointe au maire de Séreilhac  
M. Bertrand VENTEAU, Président de la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne  
Mme Sandra VIRANTIN, Conseillère communautaire à la communauté de communes du Val de Vienne et conseillère municipale à Saint-Priest-sous-Aix

**Nombre de membres titulaires en exercice : 26**

**Titulaires présents : 12      Pouvoirs : 5**

**Secrétaire de séance : M. Guy MONTET**

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18h35.

Le Président propose de rajouter à l'ordre du jour, en second point, la modification de la composition des instances décisionnelles de l'association suite au changement de présidence à la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration approuvent cette modification de l'ordre du jour.**

## **I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

Le Président propose la désignation d'un(e) secrétaire de séance.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration désignent M. Guy MONTET comme secrétaire de séance.**

## **II. Modification des instances décisionnelles de l'association**

Le Président rappelle qu'un changement de présidence est intervenu à la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix. De par les statuts de notre association, il mentionne que le Président d'une communauté de communes doit figurer parmi les représentants désignés par la communauté de communes concernée. Il ajoute que cela entraîne donc une modification de la composition du bureau, de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Il indique que M. Patrick DARY, Président de la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix, remplace M. Daniel BOISSERIE au bureau de la Fédération Châtaigneraie Limousine. Concernant l'assemblée générale et le conseil d'administration, il signale que M. Patrick DARY était déjà membre et qu'un nouveau représentant de la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix a été désigné en la personne de M. Laurent GORYL ; M. Daniel BOISSERIE ne souhaitant plus siéger dans nos instances.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration prennent acte de la nouvelle composition des instances décisionnelles de l'association suite au changement de présidence à la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix.**

## **III. Réorganisation et missions de l'équipe technique**

### **1. Point sur les licenciements économiques**

Le Président fait état des éléments suivants.

Par délibération du 30 mai 2023, au vu de la situation économique de l'association et dans une volonté de préserver la structure et d'assurer sa pérennité, les membres du Bureau de la Châtaigneraie Limousine ont décidé à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à faciliter, le cas échéant, le départ volontaire de salariés ;
- de procéder, avant la fin de l'année 2023, au licenciement économique de deux salariés au sein de la catégorie professionnelle « chargé de mission » ;
- d'absorber sur les réserves associatives le déficit budgétaire prévisionnel 2023 et les indemnités de licenciement ;
- d'accompagner la décision de licenciement d'une augmentation des cotisations intercommunales (entre 10 000 € et 15 000 € au global selon une première estimation) pour un retour à l'équilibre budgétaire en 2024.

En application du tableau d'ordre des licenciements au sein de la catégorie professionnelle « chargé de mission », Séverine DUMAS et Christophe LAMBERT, respectivement gestionnaire des fonds européens et chargé de mission « mobilités » étaient les deux salariés concernés par un licenciement économique.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2023, la trésorerie de l'association était exsangue ; l'association étant dans l'attente de la perception de subventions européennes correspondant à plus de 230 000 € d'engagements. Plusieurs raisons expliquaient cette dégradation sensible de la trésorerie :

- concernant l'ingénierie 2022, le versement des cofinancements régionaux a été très long et a retardé le dépôt des demandes de versement de subventions européennes FEADER LEADER. Pour mémoire, le versement d'une subvention européenne intervient après la liquidation des autres cofinancements ;
- la fin de la programmation européenne LEADER 2014-2020 a entraîné une priorisation des demandes d'aides au détriment des demandes de paiement ;
- pour l'animation et la gestion 2022 du programme LEADER, notre dossier de demande de paiement FEADER (pour plus de 90 000 €) a été mis en contrôle par l'ASP (Agence de Services et de Paiement), retardant le versement de la subvention européenne ;
- notre dépendance aux fonds européens s'est accrue et dans le même temps, les prélèvements sur réserves opérés sur cinq des six derniers exercices (abandon du principe de la cotisation d'équilibre) ont fortement entamé notre trésorerie.

Les deux procédures de licenciement économique ont été effectuées : Séverine DUMAS ne fait plus partie des effectifs de l'association depuis le 28 octobre 2023 et Christophe LAMBERT depuis le 11 novembre 2023. Ces deux salariés ont accepté le dispositif « CSP (Contrat de Sécurisation Professionnelle) » qui permet à un salarié ayant subi un licenciement économique, de bénéficier, après la rupture de son contrat de travail, d'un ensemble de mesures lui permettant un reclassement accéléré proposé par Pôle emploi.

Les indemnités de licenciement et le financement du dispositif « CSP » (correspondant au préavis de 3 mois non effectué) pour ces deux salariés représentent un montant de 111 608,67 €.

## 2. Difficultés de trésorerie de l'association

Le Président mentionne que jusqu'au 08 novembre 2023, notre association disposait d'un découvert autorisé de 50 000 € auprès de sa banque, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin. Il ajoute que compte tenu du coût des licenciements économiques et des avances de fonds à faire (cf. dépendance aux fonds européens et programmation seulement début 2024 des premiers dossiers sur le nouveau programme européen 2023-2027), notre association devrait de nouveau rencontrer des difficultés de trésorerie au cours du premier trimestre 2024.

Il fait état d'une prochaine rencontre avec notre conseiller bancaire et d'une demande de rendez-vous auprès de France-Active Nouvelle Aquitaine pour analyser comment notre association pourrait être accompagnée sur cette problématique de trésorerie. Le Président évoque la possibilité de solliciter à nouveau un découvert autorisé de 50 000 € auprès de notre banque, pour une durée d'au moins 6 mois.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration donnent pouvoir au Président pour choisir une solution permettant de couvrir les besoins de trésorerie de l'association en début d'année 2024.**

## 3. Evolution de missions pour 2024

Le Président fait état des éléments suivants.

En lien avec sa nouvelle stratégie de territoire et son nouveau programme européen local 2023-2027, la Châtaigneraie Limousine a fait valoir trois démarches territoriales différenciantes : ESS (Economie Sociale et Solidaire) et innovation sociale, mobilités, inclusion et accessibilisation. Pour ce faire, elle s'est dotée d'une ingénierie dédiée. Malgré la réduction de l'équipe, il est aujourd'hui proposé de conserver du temps d'animation sur les trois thématiques précitées pour rester cohérent avec d'une part, notre stratégie territoriale et d'autre part, l'architecture de notre nouveau programme européen :

- 0,5 ETP sur la thématique de l'inclusion et de l'accessibilisation, sachant qu'un travail de concertation s'achève avec l'établissement d'une feuille de route ;
- 0,5 ETP sur l'ESS sachant qu'un travail de diagnostic territorial se termine avec la définition d'une feuille de route ;
- du temps pour les mobilités au sein du mi-temps lié à la contractualisation avec la Région.

Compte tenu des planchers de dépenses pour l'obtention de fonds européens et des règles de financement de la Région en matière d'ingénierie, il n'est pas possible de prévoir des temps de travail inférieurs à 0,5 ETP sur l'animation thématique « ESS » et « Inclusion et accessibilisation ». Pour l'animation thématique « ESS », la demande de financement pour les fonds européens FEDER devra porter sur une période de deux ans (2023-2024) pour atteindre le plancher de subvention.

Par ailleurs, compte tenu du licenciement de la gestionnaire des fonds européens, sa charge de travail, en particulier le traitement des dossiers de demande de paiement, est reportée sur le coordinateur du nouveau programme européen 2023-2027.

Il est proposé de répartir les missions de la manière suivante entre les quatre membres restants dans l'équipe technique en 2024 :

<b>Isabelle DUMAS, Directrice</b>	
<b>2023</b>	<b>2024</b>
0,5 ETP Chef de projet Cohésion territoriale	0,5 ETP Chef de projet Cohésion territoriale
0,5 ETP Chargée de mission ESS (Economie Sociale et Solidaire)	0,5 ETP Chargée de mission ESS
<i>Pour mémoire, le poste de chef de projet Cohésion territoriale est lié à la contractualisation avec la Région Nouvelle-Aquitaine. Au sein de ce poste, du temps (0,2 ETP) sera dégagé pour animer la thématique « mobilités ».</i>	

<b>Jérôme CHINN, Directeur-adjoint</b>	
<b>2023</b>	<b>2024</b>
0,3 ETP Coordination du programme européen Leader 2014-2020	0,2 ETP Coordination et gestion-instruction du programme européen Leader 2014-2020
0,7 ETP Coordination du programme européen local 2023-2027	0,8 ETP Coordination du programme européen local 2023-2027

Emmanuelle BONNET, Chargée de mission	
2023	2024
0,5 ETP Chargée de mission « Inclusion et accessibilité »	0,5 ETP Chargée de mission « Inclusion et accessibilité »
0,5 ETP Animation du programme européen local 2023-2027	0,5 ETP Animation du programme européen local 2023-2027

Nathalie MARTINS-LOPES, Assistante administrative	
2023	2024
0,7 ETP Gestion du service de location solidaire, dans le cadre de la Plateforme mobilité 87	0,8 ETP Gestion du service de location solidaire, dans le cadre de la Plateforme mobilité 87
0,3 ETP Gestion administrative et financière de l'association	0,2 ETP Gestion administrative et financière de l'association
<i>A compter de 2024, Mme Nathalie MARTINS-LOPES serait davantage mobilisée pour la gestion du service de location solidaire, en particulier sur le bilan annuel et les demandes de subventions et de paiement du service.</i>	

A l'unanimité, le Bureau de la Châtaigneraie Limousine, réuni le 02 octobre dernier, a émis un avis favorable sur cette proposition de réorganisation de l'équipe technique en 2024.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration approuvent cette proposition de réorganisation de l'équipe technique en 2024.**

#### **4. Financement régional de l'ingénierie en 2024**

Le Président propose de solliciter un financement régional dans le cadre du contrat de développement et de transitions 2023-2025, sur les postes suivants :

- 10 000 € sur le poste de chef de projet « Cohésion territoriale », occupé en interne par Mme Isabelle DUMAS (0,5 ETP) ;
- 10 000 € sur le poste de chargée de mission « Economie Sociale et Solidaire (ESS) », occupé en interne par Mme Isabelle DUMAS (0,5 ETP) ;
- 10 000 € sur le poste de chargée de mission « Inclusion et accessibilité pour tous aux offres de services », occupé en interne par Mme Emmanuelle BONNET (0,5 ETP) ;
- 10 000 € pour l'animation du programme de fonds européens du GAL (sur l'équivalent d'1 ETP).

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration approuvent cette sollicitation de financement régional pour l'ingénierie de la Châtaigneraie Limousine au titre de l'année 2024, dans le cadre du contrat de développement et de transitions 2023-2025.**

## **IV. Déménagement des locaux et modification du siège social**

*M. Fabrice GERVILLE-REACHE, Maire de Nexon, ne prend part ni aux débats, ni à la délibération sur ce point de l'ordre du jour.*

Le Président mentionne que face aux difficultés économiques, l'association a dû prendre des décisions de réduction de ses charges avec le licenciement économique de deux personnes. Il ajoute que cette diminution de notre effectif salarié doit s'accompagner d'une politique de recherche d'économies. Il indique ainsi que les locaux occupés par notre association ne sont malheureusement plus en rapport ni avec ses capacités financières ni avec la taille de l'équipe (quatre salariés en 2024).

Il fait état des éléments suivants.

Un courrier de résiliation de notre convention d'occupation privative a été adressé le 28 septembre dernier à la commune d'Aixe-sur-Vienne, en sollicitant une réduction du préavis de six à quatre mois. Cette demande ayant été acceptée lors du conseil municipal d'Aixe-sur-Vienne le 23 novembre 2023, notre association libérera ses locaux actuels au plus tard le 31 janvier prochain.

Pour mémoire, la redevance d'occupation de ces locaux est de 11 000 € annuels à laquelle il convient d'ajouter les charges d'électricité, de gaz (chauffage) et de maintenance / d'entretien des équipements (extincteurs, installation électrique, chauffage). Une convention lie également notre association à la commune pour l'entretien des locaux (ménage) par un agent communal et le remboursement à la commune de la quote-part de salaires chargés correspondant aux heures effectuées.

La commune de Nexon dispose de locaux vacants au sein de la mairie : 3 bureaux dont 1 double, dans la continuité de la salle du conseil municipal. Il s'agit des locaux autrefois occupés par l'ex-association du Pays de St-Yrieix Sud Haute-Vienne. Chaque bureau est proposé à la location, à raison de 150 € par mois.

Ces locaux reviendraient donc à 5 400 € annuels, charges comprises. Une convention pourrait être envisagée avec la commune pour l'entretien des locaux (ménage), suivant les mêmes principes que la convention actuelle avec la commune d'Aixe-sur-Vienne.

Le Président indique qu'à l'unanimité, les membres du bureau de la Châtaigneraie Limousine, réunis le 02 octobre dernier, ont émis un avis favorable sur cette proposition de déménagement de l'association de ses locaux actuels pour investir de nouveaux locaux dans la mairie de Nexon.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (M. Fabrice GERVILLE-REACHE ne prenant pas part au vote), les membres du conseil d'administration :

- approuvent cette proposition de déménagement et le changement de siège social de l'association dès l'emménagement dans ses nouveaux locaux (au plus tard le 31 janvier 2024) au 6 place de l'Eglise à Nexon (87800) ;
- valident le recours à un agent de la commune de Nexon pour l'entretien des nouveaux locaux de l'association et autorisent le Président à signer la convention correspondante avec la commune.

## V. Projections budgétaires et cotisations intercommunales pour l'année 2024

Le Président mentionne que le budget s'établirait autour de 318 500 € en 2024 contre 428 300 € pour 2023 (en baisse de 26%), lui-même en baisse de 26% par rapport à 2022 (580 000 €)

Il fait état des éléments suivants.

- Tous les postes de dépenses sont en diminution.
- La masse salariale diminue notamment de 83 575 € ; cette baisse étant atténuée par le fait que Christophe LAMBERT n'a perçu qu'environ 6 mois de salaires en 2023 (congrés sans solde). La différence est de -185 144 € par rapport à 2022 (année à 7,5 ETP : présence de Catherine LYRAUD, Christophe LAMBERT, Séverine DUMAS et Catherine CECCHINI sur 6 mois).
- Le budget « actions » est réduit à son strict minimum (début du plan d'actions « Inclusion et accessibilisation » et voyage d'étude ESS), pas de renouvellement de véhicules pour le service de location solidaire – Plateforme mobilité 87.
- Des économies ont été recherchées sur l'ensemble des services extérieurs : nouveaux contrats d'assurance, déménagement du siège, téléphonie...
- Côté recettes, les nouvelles règles de financement de l'ingénierie fixées par la Région dans le cadre des fonds européens territorialisés ont été projetées entraînant une nette baisse du taux global de subvention (Région + Europe) sur les postes (de 80% à 60% en moyenne).
- 2024 marque également la fin de la participation des communautés de communes Ouest Limousin et Porte Océane du Limousin au programme européen LEADER (6 050 € prévus en 2023).
- Avec des cotisations en hausse de 15 000 € (hypothèse haute évoquée lors de la réunion du bureau d'octobre dernier), le budget retrouverait l'équilibre pour la première fois depuis le prévisionnel 2019 (pas de reprise sur réserves). Cette hausse de cotisations se répartirait de la façon suivante :

CC	Cotisation 2023	Répartition aug / nb hab	Cotisation totale 2024
BSHV	11 812,23	2 714,69	14 526,92
PNMC	22 070,23	3 867,05	25 937,28
PSY	20 397,07	3 588,98	23 986,05
VV	31 575,99	4 829,28	36 405,27
<b>Total</b>	<b>85 855,52</b>	<b>15 000,00</b>	<b>100 855,52</b>

Le Président fait état d'un accord de principe de l'ensemble des communautés de communes pour cette hausse de cotisations en 2024. Il ajoute qu'en raisonnant en euro constant, l'augmentation sollicitée n'est pas si importante, même si les collectivités ont des marges de manœuvre financières de plus en plus contraintes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration émettent un avis favorable sur les orientations budgétaires pour l'année 2024 ; sachant qu'il appartiendra à l'Assemblée générale de voter le budget et les cotisations intercommunales pour l'année 2024.

## VI. Fonds européens et financement de l'ingénierie associée

### 1. Programme LEADER 2017-2023

Le Président indique que les derniers dossiers ont pu être programmés fin octobre 2023.

Il explique que l'enveloppe finale répartie sur le territoire s'élève à 4,2 M € de crédits (1<sup>er</sup> GAL de Nouvelle-Aquitaine), en comptant les crédits réservés à l'animation, soit 145% de l'enveloppe de départ (trois abatements accordés par le service Europe de la Région) pour 103 dossiers programmés et 99,9% de l'enveloppe consommée. Il ajoute que la stratégie adoptée a donc atteint ses objectifs en termes qualitatifs et quantitatifs. Il regrette que ce bilan n'ait pas été pris en compte par l'Autorité de gestion dans la distribution des enveloppes 2023-2027 ; l'atteinte des objectifs n'entrant pas dans les critères de répartition de crédits.

Concernant l'achèvement de cette génération, il mentionne que les opérations programmées doivent être terminées d'ici juin 2024. Il note qu'à ce jour, moins d'une trentaine de dossiers de demande de paiement reste à monter. Il conclut ce point en indiquant qu'un rapport d'exécution final sera établi courant 2024.

## **2. Programme européen 2023-2027**

Le Président indique qu'au printemps 2023, la phase de conventionnement s'est achevée avec notamment la cristallisation des fiches-actions et la constitution du comité de pilotage du programme et de sélection des projets. Il précise que ce comité est constitué de 17 représentants de la société civile, de 16 représentants des communautés de communes et de 4 représentants de structures publiques œuvrant sur le territoire.

Il mentionne qu'après la signature de la convention de mise en œuvre à l'été, le comité s'est réuni pour une séance d'installation le 14 novembre dernier sous sa présidence. Il explique que le règlement intérieur régissant le fonctionnement du GAL ainsi que les critères d'analyse des projets ayant été fixés à cette occasion, les premières opérations pourront être examinées lors d'un prochain comité de pilotage le 07 février 2024.

## **3. Financement de l'ingénierie**

Le Président fait état des éléments suivants.

En conseil d'administration du 02 février 2023, des délibérations ont été prises sur le financement de l'ingénierie. Les plans de financement afférents ont été présentés, pour les postes concernés, sous réserve des conditions de mise en place du nouveau programme européen territorialisé 2023-2027.

Ces conditions étant désormais connues, il convient d'actualiser les plans de financement afin de pouvoir solliciter les crédits européens pour l'exercice 2023 sur les postes suivants :

- chargée de mission « Economie Sociale et Solidaire (ESS) », poste occupé en interne par Mme Isabelle DUMAS (0,5 ETP) ;
- chargée de mission « Inclusion et accessibilisation pour tous aux offres de services », poste occupé en interne par Mme Emmanuelle BONNET (0,5 ETP) ;
- chargé de mission « Mobilités », poste occupé en interne par M. Christophe LAMBERT (1 ETP sur 6 mois soit 0,5 ETP à l'année) ;
- animation du programme européen (sur l'équivalent d'1 ETP).

### **Poste de chargée de mission « Inclusion et accessibilisation pour tous des offres de services » (0,5 ETP)**

Le plan de financement prévisionnel de ce poste pour l'année 2023 est le suivant :

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant €	Nature	Montant €	%
Salaires et charges	35 632,50	Région Nouvelle-Aquitaine*	10 000,00	22,4
Coûts indirects (15% salaires et charges éligibles)	5 344,88	Europe (FEADER territorialisé)**	25 682,14	57,6
Défraiement (4% salaires et charges éligibles)	1 425,30	Autofinancement	8 920,54	20,0
Prestations	2 200,00			
<b>TOTAL</b>	<b>44 602,68</b>	<b>TOTAL</b>	<b>44 602,68</b>	<b>100,0</b>

\* La Région intervient à 40% des salaires et charges plafonnés à 25 000 €.

\*\* Le plan de financement est présenté de cette façon à la demande du service Europe.

Le FEADER est ici calculé avant application des options de coûts simplifiés lors de l'instruction par le service Europe de la Région. La mise en place de coûts unitaires moyens engendre un plafonnement des salaires et charges éligibles avec un coût horaire de 28,85 €, soit 23 180,98 € pour 0,5 ETP.

L'application de cette nouvelle règle devrait limiter le montant de FEADER à 14 555,90 € et impliquerait un autofinancement réel autour de 41%.

### Poste de chargé de mission « Mobilités » (1 ETP sur 6 mois soit 0,5 ETP à l'année)

Le plan de financement prévisionnel de ce poste pour l'année 2023 est le suivant :

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant €	Nature	Montant €	%
Salaires et charges	34 577,00	Région Nouvelle-Aquitaine*	10 000,00	24,3
Coûts indirects (15% salaires et charges éligibles)	5 186,55	Europe (FEADER territorialisé)**	22 917,30	55,7
Défraiement (4% salaires et charges éligibles)	1 383,08	Autofinancement	8 229,33	20,0
<b>TOTAL</b>	<b>41 146,63</b>	<b>TOTAL</b>	<b>41 146,63</b>	<b>100,0</b>

\* La Région intervient à 40% des salaires et charges plafonnés à 25 000 €.

\*\* Le plan de financement est présenté de cette façon à la demande du service Europe.

Le FEADER est ici calculé avant application des options de coûts simplifiés lors de l'instruction par le service Europe de la Région. La mise en place de coûts unitaires moyens engendre un plafonnement des salaires et charges éligibles avec un coût horaire de 28,85 €, soit 23 180,98 € pour 0,5 ETP.

L'application de cette nouvelle règle devrait limiter le montant de FEADER à 12 795,90 € et impliquerait un autofinancement réel autour de 40%.

### Animation du programme européen territorialisé 2023-2027

Le plan de financement prévisionnel de ce poste pour l'année 2023 est le suivant :

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant €	Nature	Montant €	%
Salaires et charges	78 332,50	Région Nouvelle-Aquitaine**	10 000,00	10,5
Coûts indirects (15% salaires et charges éligibles)	11 749,88	Europe (FEADER territorialisé)***	75 968,54	80,0
Défraiement (4% salaires et charges éligibles)	3 133,30	Autofinancement*	8 992,14	9,5
Prestations	1 745,00			
<b>TOTAL</b>	<b>94 960,68</b>	<b>TOTAL</b>	<b>94 960,68</b>	<b>100,0</b>

\* pas d'obligation d'un minimum de 20% d'autofinancement

\*\* La Région intervient à 40% des salaires et charges plafonnés à 25 000 €.

\*\* Le plan de financement est présenté de cette façon à la demande du service Europe.

Le FEADER est ici calculé avant application des options de coûts simplifiés lors de l'instruction par le service Europe de la Région. La mise en place de coûts unitaires moyens engendre un plafonnement des salaires et charges éligibles avec un coût horaire de 30,34 € (coût spécifique à l'animation du GAL, légèrement supérieur au coût horaire hors GAL), soit 48 756,38 € pour 1 ETP.

L'application de cette nouvelle règle devrait limiter le montant de FEADER à 57 095,29 € et impliquerait un autofinancement réel autour de 26%.

### Poste de chargée de mission « ESS » (0,5 ETP)

Le plan de financement prévisionnel de ce poste pour l'année 2024 est le suivant :

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant €	Nature	Montant €	%
Salaires et charges	33 210,00	Région Nouvelle-Aquitaine*	10 000,00	24,7
Coûts indirects (15% salaires et charges éligibles)	4 981,50	Europe (FEDER territorialisé)**	22 415,92	55,3
Défraiement (4% salaires et charges éligibles)	1 328,40	Autofinancement	8 103,98	20,0
Prestations	1 000,00			
<b>TOTAL</b>	<b>40 519,90</b>	<b>TOTAL</b>	<b>40 519,90</b>	<b>100,0</b>

\* La Région intervient à 40% d'une dépense éligible plafonnée à 25 000 €.

\*\* Le plan de financement est présenté de cette façon à la demande du service Europe.

Le FEDER est ici calculé avant application des options de coûts simplifiés lors de l'instruction par le service Europe de la Région. La mise en place de coûts unitaires moyens engendre un plafonnement des salaires et charges éligibles avec un coût horaire de 28,85 €, soit 23 180,98 € pour 0,5 ETP.

L'application de cette nouvelle règle devrait limiter le montant de FEDER à 13 595,90 €.

Compte-tenu du plancher de montant FEDER fixé à 15 000 € par opération à l'engagement, la demande de subvention Europe doit être déposée sur deux exercices.

Le plan de financement prévisionnel de ce poste pour les années 2023 et 2024 est le suivant :

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant €	Nature	Montant €	%
Salaires et charges	66 210,00	Région Nouvelle-Aquitaine*	20 000,00	25,1
Coûts indirects (15% salaires et charges éligibles)	9 931,50	Europe (FEDER territorialisé)**	43 831,92	54,9
Défraiement (4% salaires et charges éligibles)	2 648,40	Autofinancement	15 957,98	20,0
Prestations	1 000,00			
<b>TOTAL</b>	<b>79 789,90</b>	<b>TOTAL</b>	<b>79 789,90</b>	<b>100,0</b>

\* La Région intervient annuellement à 40% des salaires et charges plafonnés à 25 000 €.

\*\* Le plan de financement est présenté de cette façon à la demande du service Europe.

Le FEDER est ici calculé avant application des options de coûts simplifiés lors de l'instruction par le service Europe de la Région. La mise en place de coûts unitaires moyens engendre un plafonnement des salaires et charges éligibles avec un coût horaire de 28,85 €, soit 23 180,98 € pour 0,5 ETP/an.

L'application de cette nouvelle règle devrait limiter le montant de FEDER à 26 391,80 € et impliquerait un autofinancement réel autour de 39%.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

- approuvent les projets présentés d'animation générale du programme européen territorialisé et les animations thématiques ainsi que les plans de financement prévisionnels associés ;
- autorisent le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision.

## VII. Plan d'actions Mobilité 2022-2030 : contrat opérationnel de mobilité, Plateforme mobilité 87 et autres actions

### 1. Contrat opérationnel de mobilité

Le Président cède la parole à M. Fabrice GERVILLE-REACHE, élu référent sur la mobilité.

Ce dernier rappelle que le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) est un contrat-cadre de 6 ans proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine pour permettre aux EPCI non AOM<sup>1</sup> de :

- mettre en place des services de mobilité locale ;
- demander pour cela une délégation de compétence à la Région ;
- bénéficier d'un cofinancement de 50 ou 60% (suivant le niveau de vulnérabilité de l'EPCI) dans la limite de 4€/an/hab.

Il explique que ce contrat est signé à l'échelle d'un bassin de mobilité locale qui regroupe plusieurs EPCI et qui correspond aux territoires définis pour les contrats de développement et de transitions (pour nous la Châtaigneraie Limousine).

Il mentionne que suite au comité de pilotage de lancement de l'élaboration du contrat le 13 avril dernier, trois comités techniques (1<sup>er</sup> juin, 04 juillet et 28 septembre 2023) se sont tenus pour en nourrir le contenu et définir une feuille de route référençant les projets de mobilité locale sur la période 2024-2030. Il ajoute qu'un comité de pilotage intermédiaire a été organisé le 28 novembre dernier et qu'un comité de pilotage final pour l'élaboration du contrat devrait avoir lieu le 25 janvier 2024.

Enfin, il indique que suite à sa demande, la Châtaigneraie Limousine sera signataire du contrat, aux côtés des EPCI.

M. Patrick DARY rappelle la particularité du territoire intercommunal du Pays de Saint-Yrieix, tourné vers la Corrèze et la Dordogne. Il fait état d'une étude touristique en cours où le cyclotourisme pourrait prendre toute sa place.

<sup>1</sup> Autorité Organisatrice de Mobilité.

M. Philippe SUDRAT mentionne l'engagement des élus locaux pour la réouverture de la ligne ferroviaire entre Saint-Yrieix-la-Perche et Objat. Il évoque la création, en Corrèze, d'un collectif en faveur de la réouverture de cette ligne.

M. Serge MEYER observe que nos instances décisionnelles manquent de jeunes qui sont souvent plus ouverts aux solutions de mobilité alternatives.

M. Fabrice GERVILLE-REACHE met l'accent sur le fait que le contrat est évolutif et que de nouvelles actions pourront enrichir la feuille de route au cours de la vie du contrat.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration autorisent le Président à signer le Contrat Opérationnel de Mobilité Châtaigneraie Limousine, sur la base de l'avis qui sera rendu par le comité de pilotage final.**

## **2. Plateforme mobilité 87**

Le Président rappelle que par délibération du 27 avril 2023, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration de la Châtaigneraie Limousine ont :

- validé le plan de financement pour le service de location solidaire au titre de l'année 2023 ;
- confirmé la demande de subvention auprès du Département de la Haute-Vienne et la sollicitation de subventions auprès de l'Europe (FSE+), de la MSA du Limousin et de Pôle emploi ;
- autorisé le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à cette décision ;
- donné pouvoir au bureau pour valider une évolution des services proposés par la Châtaigneraie Limousine en matière de mobilité.

Il fait ensuite état des éléments suivants.

L'appel à projets FSE+ a été publié par le Département le 06 juin 2023 (date limite de réponse au 06 octobre 2023). Après échanges avec les services du Département et les autres opérateurs de la Plateforme mobilité 87, il est apparu souhaitable de déposer une réponse sur trois ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Pour l'élaboration de cette réponse sur 3 ans, les dépenses du budget 2023 telles que déjà présentées sont restées inchangées puisque les demandes de cofinancement ont été faites sur cette base. En termes de recettes, une subvention supérieure a été sollicitée auprès de Pôle emploi (4 000 € au lieu de 2 000 €).

Compte tenu de l'échéance pour la réponse à l'appel à projets FSE+, le bureau a été appelé à statuer sur le plan de financement 2023-2025 du service de location solidaire. Par délibération du 02 octobre dernier, à l'unanimité, les membres du bureau de la Châtaigneraie Limousine ont :

- validé le plan de financement présenté ci-dessous pour le service de location solidaire sur la période 2023-2025 ;
- validé la sollicitation de subventions auprès de l'Europe (FSE+) ;
- autorisé le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à cette décision.

### Plan de financement 2023-2025 du service

Type	Année 2023	Année 2024	Année 2025
<b>Dépenses</b>			
Personnel	22 500,00	27 520,00	28 320,00
Entretien – réparation de véhicules	4 000,00	5 500,00	6 000,00
Assurance de véhicules	7 000,00	7 100,00	8 000,00
Equipements (casques et gants, housses de siège pour voitures...)	2 000,00	1 000,00	1 500,00
Location longue durée de voitures	10 000,00	10 500,00	13 000,00
Communication		1 200,00	
Stockage des scooters	4 000,00	4 085,00	4 500,00
Amortissement de véhicules	3 650,00	2 900,00	5 600,00
Dépenses indirectes (7%)	3 720,50	4 186,35	4 684,40
<b>TOTAL des dépenses</b>	<b>56 870,50</b>	<b>63 991,35</b>	<b>71 604,40</b>

Type	Année 2023	Année 2024	Année 2025
<b>Recettes</b>			
Financement européen (FSE+)	27 945,00	38 394,81	42 962,64
Conseil départemental de la Haute-Vienne	14 925,50		
Pôle emploi	4 000,00		
MSA du Limousin	2 000,00		
Recettes	8 000,00	8 000,00	8 000,00
Autofinancement	0,00	17 596,54	20 641,76
<b>TOTAL des recettes</b>	<b>56 870,50</b>	<b>63 991,35</b>	<b>71 604,40</b>

N.B. : Sur ce plan de financement, ne figurent pas de financements publics ou privés autres que les financements européens en 2024 et 2025. En effet, les sollicitations de subventions sont annuelles et l'association ne disposait pas des attestations de cofinancement pour inscrire ces recettes.

Pour l'année 2024, le Président propose de reconduire les demandes de financement auprès du Conseil départemental de la Haute-Vienne, de Pôle emploi et de la MSA (Mutualité Sociale Agricole) du Limousin à hauteur des sollicitations 2023.

Mme Josette SALESSE souhaite savoir si le montant annuel des recettes de locations est atteignable.

Mme Isabelle DUMAS indique que le montant annuel des recettes de locations dépassait 8 000 € en 2022 et qu'il en sera de même en 2023. Elle précise que les trois voitures thermiques du service sont louées 6 € par jour quasiment en continu sur l'année et peuvent à elles seules rapporter environ 6 000 €. Elle mentionne qu'il convient d'y ajouter la location d'une voiture électrique sans permis (5 € par jour) et de scooters (1 € par jour).

M. Fabrice GERVILLE-REACHE indique que le Contrat Opérationnel de Mobilité n'intervient pas sur la mobilité dite inclusive.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration approuvent les demandes suivantes de financement en 2024 (hors fonds européens FSE+) pour le service de location solidaire de la Châtaigneraie Limousine : 14 925,50 € auprès du Conseil départemental, 4 000 € auprès de Pôle emploi et 2 000 € auprès de la MSA du Limousin**

### 3. Autres actions

Le Président fait état des éléments suivants.

Dans le cadre du fonctionnement de la Plateforme mobilité 87 et plus largement dans le cadre de son travail mené en matière de mobilités, la Châtaigneraie Limousine a constaté des besoins de déplacement ponctuels pour certains publics (qu'ils soient jeunes ou âgés), qui ne disposent pas de moyens de transport.

Cette idée de transport solidaire partagé pourrait également répondre aux besoins de mobilité des publics vulnérables et isolés dans le cadre de la démarche d'inclusion et d'accessibilisation (point ressorti du diagnostic et des enjeux).

En Haute-Vienne, une initiative de transport solidaire a été mise en place sur le territoire intercommunal Haut Limousin en Marche par le Secours Catholique. Le principe : un bénéficiaire sans moyen de transport peut faire appel à un chauffeur bénévole. Le bénéficiaire paye du domicile du chauffeur à son retour chez lui. Les tarifs sont minimales (30 centimes/km). Différents types de trajets sont pris en compte : rendez-vous médicaux, courses, visites à un proche, déplacement à une gare pour prendre un train...

Le Président observe qu'il pourrait être intéressant d'étudier si une initiative de ce type pourrait être mise en œuvre en Châtaigneraie Limousine.

M. Serge MEYER appelle à la vigilance quant à une éventuelle concurrence avec des professionnels du transport.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration valident l'étude (en interne) d'une initiative de type transport solidaire partagé en Châtaigneraie Limousine, en veillant à ne pas concurrencer les professionnels du transport.**

## VIII. Point sur la démarche territoriale liée à l'ESS (Economie Sociale et Solidaire)

### 1. Finalisation du diagnostic territorial ESS

Le Président cède la parole à Mme Isabelle DUMAS. Celle-ci fait état des éléments suivants.

Fin 2022, un diagnostic consacré à l'ESS a été lancé en Châtaigneraie Limousine, en partenariat avec la CRESS (Chambre Régionale de l'ESS) Nouvelle-Aquitaine. Il a consisté en :

- l'analyse de données chiffrées sur l'ESS en Châtaigneraie Limousine ;

- la réalisation de dix entretiens individuels avec des structures ESS du territoire ;
- l'organisation de deux temps collectifs (13 mars et 24 avril 2023) avec des structures ESS de la Châtaigneraie Limousine et des acteurs de l'accompagnement ESS ;
- une réunion de restitution (26 septembre 2023) aux structures ESS de la Châtaigneraie Limousine et aux acteurs de l'accompagnement ESS.

Trois réunions du comité de pilotage de ce diagnostic se sont tenues les 29 novembre 2022, 11 avril 2023 et 06 juillet 2023.

Une feuille de route a ainsi été co-construite et partagée.

Enjeux Identifiés	Objectifs proposés
Soutien politique et sensibilisation des élus à l'ESS	Renforcer les informations autour de l'ESS pour les élus et équipes techniques
	Développer le pair à pair entre élu.es
	Donner à voir des expériences réussies sur d'autres territoires
Accès aux financements et pérennité des financements	Réaliser une veille sur les financements
	Faciliter les réponses aux dossiers de financement
Communication des structures ESS et de leurs offres de services	S'appuyer sur des événementiels ou réseaux existants pour faire connaître les offres de services
	Répertorier l'offre de service des acteurs ESS par thématique
Charge administrative et temps des projets	Renforcer la communication autour de l'ESS
	Repérer et répertorier les compétences sur le territoire de la Châtaigneraie
Gestion des ressources humaines	Faciliter les démarches administratives
	Créer des espaces de formation (pair à pair) entre salariés des structures
Interconnaissance entre structures ESS, échanges de pratiques et mutualisation	Informateur sur l'employabilité/condition pour être employeur
	Favoriser l'interconnaissance entre structures ESS
	Favoriser un circuit court de l'ESS
	Développer des outils de communication entre structures ESS/partenaires/grand public

La mise en œuvre de cette feuille de route a d'ores et déjà débuté en lien avec l'enjeu de sensibilisation et d'acculturation des élus à l'ESS. D'une part, à l'issue du travail de diagnostic territorial ESS, un petit guide est en cours de réalisation pour fournir des clés de compréhension de l'ESS et donner à voir quelques structures ESS du territoire de la Châtaigneraie Limousine. La mise en page de ce document est comprise dans l'accompagnement de la CRESS pour la conduite du diagnostic territorial. L'impression devra être réalisée en sus.

D'autre part, à l'occasion du mois de l'ESS en novembre 2023, deux temps de sensibilisation à destination des élus ont été organisés à une échelle intercommunale : le 15 en Briançonnais Haute-Vienne et le 29 en Pays de Nexon – Monts de Châlus. Chacun de ces événements avait pour objectifs de mieux comprendre ce qu'est l'ESS, comment elle est représentée sur le territoire et ce qu'elle apporte comme offre de services.

M. Guy MONTET témoigne de l'intérêt du temps de sensibilisation et d'informations à l'ESS organisé sur le territoire intercommunal Briançonnais Haute-Vienne.

## 2. Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « PTCE (Pôle Territorial de Coopération Economique) »

Le Président mentionne que des réflexions ont eu lieu ces dernières semaines autour de l'émergence d'un PTCE (Pôle Territorial de Coopération Economique) en Châtaigneraie Limousine.

Il fait état des éléments suivants.

Pour mémoire, les PTCE permettent de répondre aux besoins d'un territoire en développant des projets économiques innovants, solidaires et durables. Ils associent l'ensemble des parties prenantes à l'échelle d'un territoire : entreprises « traditionnelles » et entreprises de l'ESS, collectivités territoriales, centres de recherche, organismes de formation, porteurs de projet et associations. Ils peuvent regrouper des acteurs de tous secteurs confondus ou bien être au service d'une filière d'activité en particulier. Ils peuvent conduire des projets de différentes natures : coportage de nouvelles activités économiques, mutualisation de locaux et de compétences, etc. « La phase 1 de l'AMI vise à mieux identifier les dynamiques territoriales en cours qui peuvent prendre la forme d'un PTCE, et à leur apporter un appui dans une perspective d'essaimage de PTCE sur tout le territoire national. Les projets qui seront retenus et labellisés « phase 1 » ont accès au bouquet de services conçu pour accompagner leur émergence. Pour certains projets, une aide financière de l'Etat est mise en place pour une période de deux ans (phase 2), avec une éventuelle tranche complémentaire en 3<sup>ème</sup> année. Cette phase 2 de l'AMI, contrairement à la phase 1, sera ouverte sur une période dans l'année, alors que la phase 1 est gérée « au fil de l'eau » » (source : [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)).

Une labellisation « PTCE » permettrait de faire reconnaître les démarches territoriales différenciantes conduites par la Châtaigneraie Limousine, notamment sur l'ESS et le cas échéant, d'obtenir des moyens pour renforcer le travail déjà conduit. Sans parler spécifiquement d'ESS, notre territoire de projet est par essence dans une philosophie similaire à celle qui anime un PTCE. Par ailleurs, l'émergence d'un PTCE se construira en lien avec d'autres structures comme la société coopérative « Le Temps de Vivre » ou l'AAJPN (Association d'Animation et de Jeunesse du Pays de Nexon-Monts de Châlus), qui s'investissent pour l'interconnaissance et la coopération des acteurs locaux.

L'AMI « PTCE – Phase 1 d'émergence » est ouvert jusqu'au 31 décembre 2023. Le renouvellement de cet AMI est incertain. Si la Châtaigneraie Limousine souhaitait y répondre, elle devrait le faire dans des délais très contraints.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration approuvent le dépôt d'une candidature de la Fédération Châtaigneraie Limousine à l'AMI « PTCE - Phase 1 d'émergence » d'ici la fin de l'année 2023.**

## **IX. Point sur la démarche territoriale d'inclusion et d'accessibilisation**

Le Président cède la parole à Mme Emmanuelle BONNET. Celle-ci fait état des éléments suivants.

En avril dernier, a été annoncé le déploiement de la démarche territoriale d'inclusion et d'accessibilisation aux offres de services, axe stratégique soutenu par la Région et le nouveau programme européen 2023-2027, tant sur l'animation dédiée que sur les actions à conduire.

La construction de cette démarche a fait l'objet d'une réflexion partagée et d'un travail concerté. Compte-tenu des enjeux issus du diagnostic, de l'ouverture de la démarche à une offre élargie de services (culture, sports, loisirs, tourisme...), la concertation a fait ressortir l'importance de l'implication des échelons locaux et communautaires pour la réussite de la démarche.

La feuille de route proposerait ainsi deux volets :

- une stratégie « socle » (opérationnelle) qui impliquerait et mobiliserait dans sa mise en œuvre l'ensemble des acteurs et partenaires publics ciblés selon 5 axes :
  - o sensibiliser,
  - o former,
  - o construire des offres
  - o communiquer et se faire connaître,
  - o tisser des liens et faire réseau ;
- une organisation opérationnelle à deux niveaux  
Echelle Châtaigneraie Limousine avec 2 axes :
  - o piloter la démarche et coordonner les initiatives,
  - o animer, apporter l'appui technique et faire du lien auprès des acteurs, communautés de communes, partenaires,  
Echelle EPCI avec 2 axes :
  - o s'organiser pour s'approprier la stratégie dans les services et ses pôles d'activités,
  - o définir et mettre en œuvre son programme d'actions pour faire vivre la stratégie (en prenant appui sur les axes de la stratégie socle).

### Quelques principes de fonctionnement :

- liberté donnée à chaque EPCI de s'organiser et de définir ses actions en évaluant ses envies, priorités et ses moyens ;
- désignation d'élus et de techniciens référents sur la mission « Inclusion et accessibilisation » qui seront en interface de la Châtaigneraie (tant pour le comité de pilotage, le comité technique ou les groupes de travail actions/thèmes). Cette désignation n'est pas figée ; elle pourra évoluer

### Quelques exigences

- formalisation des engagements réciproques et du processus de collaboration entre EPCI et Châtaigneraie ;
- partage de la mise en œuvre et du résultat des actions entre EPCI et EPCI/Châtaigneraie.

Compte-tenu de cette nouveauté dans l'organisation de la mise en œuvre de la démarche, il a été décidé de rencontrer chaque EPCI d'ici à mi-janvier 2024 pour présenter la proposition, recueillir les points de vue, discuter des prémices d'organisation. C'est pourquoi le comité de pilotage dans lequel les EPCI seront parties prenantes se réunira début 2024 pour valider la feuille de route et le plan d'actions.

Dans cet intervalle, même si la feuille de route et son plan d'actions ne sont pas encore actés, l'ingénierie d'appui aux acteurs du territoire se poursuit.

M. Daniel FAUCHER relève qu'il s'agit d'aller plus loin en rentrant au cœur de préoccupations qui touchent aux compétences des communautés de communes.

## X. Questions diverses

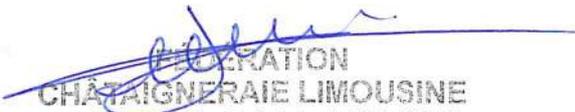
### 1. Nouvel expert-comptable

Le Président indique qu'à compter de l'exercice 2024, la mission d'expertise-comptable sera réalisée par la SAR ACELIM (qui a assuré le commissariat aux comptes de notre association jusqu'à la clôture de l'exercice 2022).

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est clôturée à 20h35.

De ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.  
Fait à Aix-sur-Vienne, le 10 janvier 2024.

Le Président,  
**M. Éric DUPONT**

  
COOPERATION  
CHÂTAIGNERAIE LIMOUSINE  
38 Avenue du Président WILSON  
87700 Aix sur Vienne